



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi
d'intérêt privé n° 202 – Loi concernant la Ville de
Rimouski
(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbal de la séance du 13 juin 2019

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 746-20190614

2019

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU JEUDI 13 JUIN 2019	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITIONS	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	3
REMARQUES FINALES	4

ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Documents déposés

Séance du jeudi 13 juin 2019

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 202 – Loi concernant la Ville de Rimouski (Ordre de l'Assemblée le 4 juin 2019)

Membres présents :

M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel), présidente

M^{me} Dansereau (Verchères), vice-présidente

M. Bérubé (Matane-Matapédia), député ayant présenté le projet de loi

M. Caron (Portneuf) en remplacement de M. Simard (Montmorency)

M. Dufour (Abitibi-Est), ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

M. Girard (Lac-Saint-Jean)

M^{me} Jeannotte (Labelle)

M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac) en remplacement de M. Thouin (Rousseau)

M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales

M. Poulin (Beauce-Sud) en remplacement de M. Provençal (Beauce-Nord)

M. Skeete (Sainte-Rose) en remplacement de M^{me} Guillemette (Roberval)

Intéressés (par ordre d'intervention) :

Ville de Rimouski :

M^c Marc Parent, maire

M. Claude Périnet, directeur général

M^c Dennis Pakenham, Morency Avocats

M^c Chantal Gagnon, Affaires juridiques

Groupe Sélection :

M^{me} Mylène Dupéré, vice-présidente, Affaires publiques et communications corporatives

M^c Patrick Lebire, directeur principal, développement

Association des Propriétaires Riverains St-Germain Inc. :

M. Bernard Sylvain, président

M. Stéphane Carrier, vice-président et trésorier

Coopérative de solidarité Paradis :

M^{me} Cybel Chagnon, directrice

M^{me} Valérie Mongrain, présidente du Conseil d'administration et directrice de Paraloeil

Autre participants (par ordre d'intervention):

M. Marc Parent, maire, Ville de Rimouski

M^e Nicolas Paradis, sous-ministre adjoint, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 38, M^{me} Thériault (Anjou-Louis-Riel) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Dufour (Abitibi-Est) et M^{me} Nichols (Vaudreuil) font des remarques préliminaires.

AUDITIONS

La Commission entend la Ville de Rimouski.

M^{me} la présidente dépose les documents cotés CAT-033 à CAT-039 (annexe II)

Avec la permission de M^{me} la présidente, M. Bérubé (Matane-Matapédia) dépose les documents cotés CAT-040 et CAT-041 (annexe II).

À 12 h 53, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Groupe Sélection.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

Le débat se poursuit.

À 13 h 04, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 07, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend l'Association des Propriétaires Riverains St-Germain Inc.

M^{me} la présidente dépose les documents cotés CAT-042 et CAT-043 (annexe II).

À 15 h 17, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Coopérative de solidarité Paradis.

M^{me} la présidente dépose les documents cotés CAT-044 à CAT-049 (annexe II).

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 2 : M. Bérubé (Matane-Matapédia) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Un débat s'engage.

M^{me} Nichols (Vaudreuil) propose le sous-amendement coté Sam 1 (annexe I).

Après débat, le sous-amendement est adopté.

L'amendement, amendé, est adopté.

L'article 2, amendé, est adopté.

Article 3 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Parent de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Paradis de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Après débat, l'article 4 est adopté.

Article 5 : L'article 5 est adopté.

Article 6 : L'article 6 est adopté.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M^{me} Thériault (Anjou-Louis-Riel) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Dufour (Abitibi-Est) et M. Bérubé (Matane-Matapédia) font des remarques finales.

À 15 h 44, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Dominic Garant

Lise Thériault

DG/ag

Québec, le 13 juin 2019

ANNEXE I

Amendements adoptés

*Am 1
Art. 2*

AMENDEMENT
PROJET DE LOI N° 202
LOI CONCERNANT LA VILLE DE RIMOUSKI

ARTICLE 2

Remplacer le paragraphe 1° de l'article 2 par le suivant :

« 1° elle a transmis par la poste un avis destiné au propriétaire de chaque fonds dominant, à l'adresse du fonds inscrite au rôle d'évaluation foncière, afin de l'aviser du projet de modification envisagé; » *S-Am 1*

*Adopté
tel qu'amendé 6*

COMMENTAIRE

Cet amendement vise à remplacer, dans l'article 2 du projet de loi, le mécanisme par lequel la Ville de Rimouski doit aviser les propriétaires des fonds dominants d'une modification qu'elle compte apporter à l'acte de servitude. L'article 2 prévoit actuellement que les propriétaires sont informés par avis public. L'amendement remplace l'avis public par un avis transmis par la poste aux propriétaires des fonds dominants, à l'adresse inscrite au rôle d'évaluation pour chacun des fonds visé. Cet avis par la poste vise à s'assurer que davantage de propriétaires seront informés des démarches de modification à l'acte de servitude entreprises par la Ville.

Voici l'article 2 du projet de loi tel qu'amendé :

2. Outre la modification prévue à l'article 1, la Ville de Rimouski peut apporter toute autre modification à l'acte de servitude dans la mesure où:

1° elle a transmis par la poste un avis destiné au propriétaire de chaque fonds dominant, à l'adresse du fonds inscrite au rôle d'évaluation foncière, afin de l'aviser du projet de modification envisagé; elle a informé au préalable, par avis public, l'ensemble des propriétaires des fonds dominants du projet de modification envisagé;

2° les deux tiers de ces propriétaires ont approuvé le projet de modification.

S-Am 1
Am 1
Art. 2

SOUS-AMENDEMENT

PROJET DE LOI N°202

LOI CONCERNANT LA VILLE DE RIMOUSKI

ARTICLE 2

L'amendement proposé à l'article 2 est modifié par l'ajout, après le mot « envisagé » des mots « et publié un avis public à son sujet ».

COMMENTAIRE

Texte de l'amendement tel que sous-amendé :

« 1° elle a transmis par la poste un avis destiné au propriétaire de chaque fonds dominant, à l'adresse du fonds inscrite au rôle d'évaluation foncière, afin de l'aviser du projet de modification envisagé et publié un avis public à son sujet; »

Adopté
DG

ANNEXE II

Documents déposés

Documents déposés

Ville de Rimouski. Revue de presse sur le projet de la Grande-Place. 26 septembre 2018. Pagination multiple. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-033
Ville de Rimouski. Revue de presse sur le projet de la Grande-Place. 22 janvier 2019. Pagination multiple. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-034
Ville de Rimouski. Revue de presse sur le projet de la Grande-Place. 20 février 2019. Pagination multiple. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-035
Ville de Rimouski. Revue de presse sur le projet de la Grande-Place. 13 mars 2019. Pagination multiple. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-036
Ville de Rimouski. Revue de presse sur le projet de la Grande-Place. 1 ^{er} avril 2019. Pagination multiple. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-037
Ville de Rimouski. Revue de presse sur le projet de la Grande-Place. 4 avril 2019. Pagination multiple. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-038
Ville de Rimouski. Annexe 3 : Résumé des initiatives de consultation publique. Non daté. 5 f. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-039
Ville de Rimouski. Annexe 1 : Plan de servitude. 5 juin 2019. 2 f. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-040
Ville de Rimouski. Annexe 2 : Photos de l'état actuel de la Grande-Place. Non daté. 2 f. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-041
Association des propriétaires riverains St-Germain inc. Mémoire pour le projet de loi no 202 (privé) – Loi concernant la Ville de Rimouski. Non daté. 3 p. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-042
Asselin et Asselin arpenteurs géomètres. Plan cadastral montrant les lots du fond dominant bénéficiaire de la servitude en date du 12 juin 2019. 12 juin 2019. 1 f. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-043
Coopérative de solidarité Paradis. Mémoire – Construction d'un complexe culturel multidisciplinaire. 5 juin 2019. 30 p. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-044
Coopérative de solidarité Paradis. Fiche d'information sur la coopérative de solidarité Paradis et sur le Projet Paradis. 10 juin 2019. 2 p. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-045
Ville de Rimouski. Correspondance adressée à M ^{me} Anne-Françoise Gondard de la coopérative de solidarité Paradis sur le projet de construction de la coopérative Paradis – rue Saint-Germain. 21 septembre 2017. 2 p. Déposé le 13 juin 2019.	CAT-046

- Culture Bas-Saint-Laurent. Résolution 1764 du conseil d'administration de Culture Bas-Saint-Laurent su sujet du projet de loi privé n° 202. 7 juin 2019. 2 p. Déposé le 13 juin 2019. CAT-047
- Langevin-Robitaille, Hélène et Lévesque, Mario. Commentaires concernant le projet de loi d'intérêt privé n° 202 – Loi concernant la Ville de Rimouski. Non daté. 2 p. Déposé le 13 juin 2019. CAT-048
- Groupe Sélection. Notes d'allocution de M^{me} Mylène Dupéré. Non daté. 6 p. Déposé le 13 juin 2019. CAT-049